



155

NUMÉRO

Jeudi 11 décembre 2003

## NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

« LA CONJONCTURE AU  
SECOND SEMESTRE 2003 »

RAPPORTEUR :

JEAN BILLET

AU NOM

DE LA SECTION DES PROBLÈMES

ECONOMIQUES GÉNÉRAUX ET DE

LA CONJONCTURE

PRÉSIDIÉE PAR

HENRI DE BENOIST

Si l'environnement hors zone euro est marqué par des évolutions positives - en dépit de la persistance de risques géostratégiques latents -, l'économie européenne peine toujours à sortir de l'ornière, au point même que le **risque d'une croissance durablement ralentie** ne saurait être exclu. Toutes les composantes du PIB sont aujourd'hui concernées dans notre pays :

- les **échanges extérieurs** sont affectés par la faiblesse de la demande et l'évolution des taux de change ;

- l'amélioration de la situation financière des entreprises ne suffit pas pour enclencher une reprise de **l'investissement** qui reste bridé par l'atonie des anticipations ;

- des menaces sérieuses pèsent sur la **consommation des ménages**, pénalisée par la situation du marché du travail et le ralentissement prononcé du pouvoir d'achat des ménages ;

- enfin, les **choix opérés en matière budgétaire** se traduisent par un creusement des déficits, sans pour autant exercer un effet véritablement stimulant sur l'économie française.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

DES

16 ET 17 DÉCEMBRE 2003

■ Publication 01 44 43 60 27

Service de la communication

■ Diffusion 01 44 43 63 30

Service des archives et de la distribution

■ Service de presse 01 44 43 61 25/21

■ [www.ces.fr](http://www.ces.fr)

Dans ce contexte, il ne saurait être question d'attendre passivement que la reprise internationale exerce à terme son effet d'entraînement sur l'économie française. Tous les instruments de la politique économique et sociale devraient, au contraire, être mobilisés, en Europe et en France, pour favoriser une reprise durable et faire face aux difficultés sociales accrues que rencontrent nos concitoyens.

### **1 - Cela suppose d'abord d'articuler au mieux les besoins du court terme et la préparation de l'avenir :**

- en combinant la **stimulation de la demande** et **l'élévation du potentiel de croissance** et d'emploi, par exemple à travers le soutien au secteur des nouvelles technologies ;

- la promotion d'une **mondialisation maîtrisée** prenant en compte les aspirations des sociétés civiles ainsi que la pleine intégration, parmi les priorités budgétaires, y compris en période de croissance faible, de la préoccupation du **développement durable** et de **l'aide au développement**, participeraient également de cet objectif.

### **2 - Il convient, dans ce cadre, de conforter la compétitivité de notre économie :**

- le **Conseil Ecofin** devrait assumer toutes ses responsabilités en matière monétaire en chargeant la BCE de procéder aux interventions éventuellement nécessaires, en concertation avec les autres banques centrales, pour **enrayer une baisse incontrôlée du dollar** ;

- les **restrictions budgétaires qui affectent la recherche française sont particulièrement inopportunes** et l'orientation consistant à faire reposer essentiellement l'effort sur les entreprises devrait s'accompagner d'un soutien déterminé aux acteurs publics mais aussi d'un renforcement des coopérations entre public et privé.

### **3 - Il importe tout autant d'appuyer le dynamisme des entreprises :**

- en mettant en œuvre sans tarder les récentes mesures en faveur de « *l'initiative économique* » dont il conviendra toutefois d'évaluer l'efficacité ;

- **l'amélioration du climat social** ne serait pas non plus sans effet sur la vitalité des entreprises et notre Assemblée se réjouit, à cet égard, de l'accord récemment conclu par l'ensemble des partenaires sociaux sur la **formation professionnelle**, à condition de s'assurer que ses dispositions débouchent sur des qualifications reconnues et des droits transférables ;

- le Conseil économique et social ne peut, en revanche, que regretter de ne pas avoir été saisi jusqu'à présent du projet de loi sur les **modalités du dialogue social**, comme il l'a déjà plusieurs fois souhaité, sur un sujet qui relève pourtant directement de son champ de compétence.

### **4 - Par ailleurs, le soutien nécessaire de la consommation passe d'abord par la politique de l'emploi :**

- le gouvernement a choisi de privilégier la baisse des charges et du coût du travail, l'extinction des « emplois jeunes » et a remis en cause le mouvement de réduction du temps de travail. Ces décisions ont plutôt joué dans le sens d'une augmentation du chômage. En réalité, le contexte actuel ne rend que plus nécessaire une **politique active de création d'emplois, notamment pour la réinsertion des personnes les plus fragiles et la facilitation de l'entrée des jeunes dans l'activité** ;

- dans ce cadre, une réflexion sur la pratique consistant à recruter du personnel surqualifié (et donc à accroître les situations de déclassement) mériterait d'être engagée afin de dépasser l'utilisation aujourd'hui prioritaire de l'allègement des charges et d'inciter à une **nouvelle approche de la poli-**

tique de l'emploi : tirer les emplois vers le haut et augmenter leur valeur ajoutée, tel devrait être son objectif stratégique privilégié.

**5 - Il est tout aussi indispensable d'accroître le pouvoir d'achat des ménages pour soutenir la demande :**

- notre Assemblée souligne l'importance d'une politique visant à **l'augmentation des revenus d'activité**, aussi bien dans la fonction publique que dans l'économie marchande notamment pour augmenter les minima de branche et les salaires ;

- dans ce cadre, une attention particulière devrait être apportée à la situation des salariés rémunérés au **SMIC**. Il est à cet égard essentiel d'en **revenir d'ici 2005, conformément aux vœux du législateur, aux règles d'indexation antérieurement en vigueur** afin de garantir au SMIC son caractère de minimum social assorti d'une participation aux fruits de la croissance.

**6 - En parallèle, il demeure nécessaire d'agir contre l'accroissement des inégalités, de la pauvreté et de l'exclusion :**

- **il n'apparaît pas souhaitable de minorer encore la part des impôts progressifs** : les allègements de l'impôt sur le revenu bénéficient surtout aux revenus les plus hauts et exercent un effet de relance plus faible que s'ils avaient concerné des prélèvements comme la TVA qui touchent l'ensemble des contribuables ;

- en se contentant de contenir dans les limites déjà atteintes, selon des modalités au demeurant discutables, le déficit de **l'assurance maladie**, les pouvoirs publics laissent se fragiliser davantage l'institution. En repoussant encore le débat sur les réformes indispensables, **le Conseil écono-**

**mique et social craint que le doute s'installe dans les esprits sur leur volonté réelle de pérenniser le système de Sécurité sociale ;**

- le risque existe que le **nouveau revenu minimum d'activité (RMA) n'aboutisse à une nouvelle aggravation de l'insécurité sociale** par le développement de micro-emplois rémunérés au niveau du SMIC horaire, sans cotisations ni droits sociaux. De plus, le volet insertion risque d'être encore plus négligé qu'aujourd'hui si disparaît en 2005 l'obligation pour les départements d'y consacrer au moins 17 % de leur budget. Cette perspective est d'autant plus à redouter que **l'introduction d'une limitation de la durée de perception de l'allocation chômage, puis de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), devrait se traduire par le transfert vers le RMI, dès 2004, de plus de 130 000 chômeurs.**

**7 - Il importe enfin de promouvoir une véritable coordination des politiques économiques et sociales en Europe :**

- cela implique d'abord d'utiliser toutes les **marges de manœuvre en matière monétaire**. En tout état de cause, l'écart du simple au double des taux directeurs entre les deux côtés de l'Atlantique ne se justifie pas et la perspective d'une baisse encore possible pourrait contribuer à contrer le mouvement actuel d'appréciation de l'euro ;

- cela suppose ensuite de **sortir de l'hypocrisie entourant le respect du plafond de 3 % des déficits publics** : le vide créé par la décision du Conseil Ecofin du 25 novembre dernier rend urgent, ainsi que notre Assemblée l'a déjà recommandé à plusieurs reprises, de **négoier un nouveau Pacte cette fois explicitement orienté vers la croissance et l'emploi dans la stabilité** et répondant à deux enjeux majeurs : l'harmonisation fiscale et sociale ; l'amélioration du fonctionnement

de la zone, y compris par la création d'un fonds de stabilisation conjoncturelle alimenté en période de forte croissance ;

- cela signifie enfin de mettre en œuvre une politique ambitieuse de **grands travaux d'infrastructures** en dégagant les moyens financiers nécessaires à travers l'augmentation du budget européen et le recours à l'emprunt.

\*  
\* \*

Il n'y a, en définitive, aucune fatalité. Tel est le message prioritaire du Conseil économique et social à travers cet avis qui plaide en faveur de la **réhabilitation de l'action politique**, tant il est vrai qu'il n'est d'autre finalité à l'activité économique que l'épanouissement des femmes et des hommes.

### **Assemblée plénière**

16 et 17 décembre 2003

### **Jean BILLET**

Né le 12 juillet 1934 à Villard-Bonnot (Isère)

### **Fonctions au CES**

- Président du Groupe de l'Union nationale des associations familiales
- Membre de la section des Problèmes économiques généraux et de la conjoncture
- Vice-Président de la Commission spéciale du Plan
- Membre suppléant de la Délégation pour l'Union européenne

### **Autres Fonctions**

- Vice-Président de l'UNAF